

GUIDE DE L'UTILISATEUR



Une carte unique
des milliers de documents à partager !

Le réseau des bibliothèques c'est :

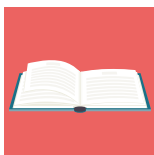
1 carte unique, 1,2,3 ... 13 médiathèques et bibliothèques

accessibles en toute tranquillité



Une carte d'abonné unique

valable dans toutes les bibliothèques du réseau quelle que soit votre commune de résidence.



Un catalogue commun

réunissant toutes les références disponibles sur l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du territoire.



Une navette documentaire

pour assurer la circulation des documents entre les bibliothèques et renforcer le service de proximité.



Un service de portage à domicile

si vous ne pouvez pas vous déplacer (handicap, grand âge, invalidité ...), les bibliothécaires viennent à la maison pour vous conseiller et vous apporter vos documents (livres, revues, CD, DVD), sous condition d'inscription au réseau et seulement dans certaines communes (nous consulter).



Des ressources en ligne proposées par la Direction de la Lecture Publique Départementale de l'Hérault

Le Département est un partenaire privilégié : renouvellement des collections, système de réservation complétant l'offre intercommunale, ressources numériques en ligne, animations, formations professionnelles... Et en exclusivité : l'accès au service de prêt de livres numériques (nous consulter).

Consulter, emprunter et réserver facilement...



S'INSCRIRE

Sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les mineurs empruntent sous la responsabilité de leurs parents.

// Une carte d'abonné gratuite

Pour tous les habitants de la communauté d'agglomération de Lunel Agglo, pour ceux qui y travaillent, y étudient et pour tous les mineurs.

15 € pour les adultes extérieurs au territoire.

La carte est nominative et individuelle. Elle est valable un an et doit être mise à jour chaque année.

En cas de perte, le remplacement d'une carte perdue est payant au tarif indiqué sur le règlement du réseau.



EMPRUNTER

// Jusqu'à 12 documents sur l'ensemble du réseau

Le nombre de prêts par bibliothèque est fixé par le règlement intérieur de cette dernière.

// Pendant 28 jours

Renouvelable une fois sauf pour les documents en retard ou réservés par un autre usager.

La présentation de la carte d'abonné est obligatoire pour emprunter des documents dans toutes les bibliothèques du réseau.

// Prolongation de la durée de prêt

Si le document n'est pas réservé par un autre lecteur, si la date de retour n'est pas dépassée.

Une seule prolongation possible de 28 jours.





// Retour des documents

Dans la bibliothèque du réseau de votre choix. Elle peut être différente de celle où vous les avez empruntés.

Dans la boîte de retour de la médiathèque intercommunale en dehors des horaires d'ouverture 7 jours/7.

Tout retard de restitution entraîne le blocage de la carte de lecteur jusqu'au retour des documents.

// Détérioration ou perte des documents

Tout livre, périodique ou CD-audio détérioré ou perdu devra être remplacé ou remboursé.

Pour des raisons juridiques de droit de prêt, les DVD et Blu-ray ne peuvent pas être remplacés. Tout DVD ou Blu-ray détérioré ou perdu devra être remboursé selon les tarifs forfaitaires indiqués au règlement intérieur.



RÉSERVER

Sur le catalogue via votre compte lecteur (3 documents dont 2 nouveautés maximum) choisir le site de retrait, vous recevrez un courrier ou un email lorsque le document est arrivé. Il est mis de côté pendant 8 jours.

// Le compte lecteur

À votre première inscription nous vous envoyons par mail un identifiant et un mot de passe. Connectez-vous à www.mediatheques.lunelaggllo.fr pour personnaliser vos codes d'accès et gérer en ligne votre compte lecteur.



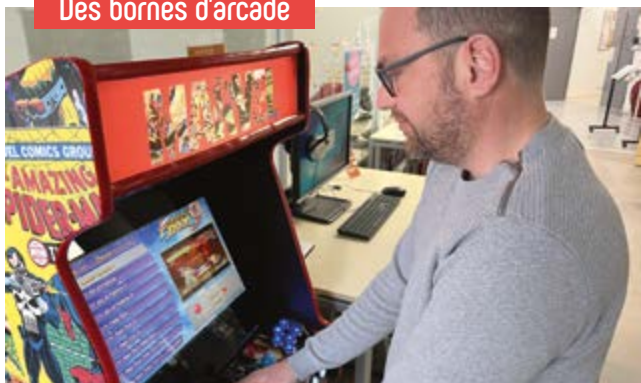
Des équipes à votre écoute



Des coins lecture aménagés



Des bornes d'arcade



Des ouvrages à consulter sur place et à la maison



Des espaces dédiés aux plus petits



Un grand choix d'ouvrages



La carte de prêt pour les collectivités

Cette carte gratuite est réservée aux collectivités de Lunel Agglo : établissements scolaires, ALSH, RPE, crèches et micro-crèches, associations... Elle permet d'emprunter jusqu'à **40 documents** pour une durée de 2 mois.

Réservée à un usage professionnel, elle implique la responsabilité de l'enseignant ou du directeur de l'établissement, du chef de service, du directeur de l'ALSH ou du président de l'association auquel il est rattaché. Elle est valable sur l'ensemble du réseau des médiathèques et bibliothèques, du début de l'année scolaire jusqu'au 30 juin de l'année suivante pour les écoles et de date à date pour les autres collectivités.

Nous vous demandons de :

- bien respecter les délais d'emprunt
- bien respecter les documents et les rendre propres et en bon état.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, tout document doit être remplacé.

La carte collectivité ne donne pas accès à l'emprunt de DVD mais vous permettra de consulter nos ressources en ligne.

MODALITÉS PRATIQUES :

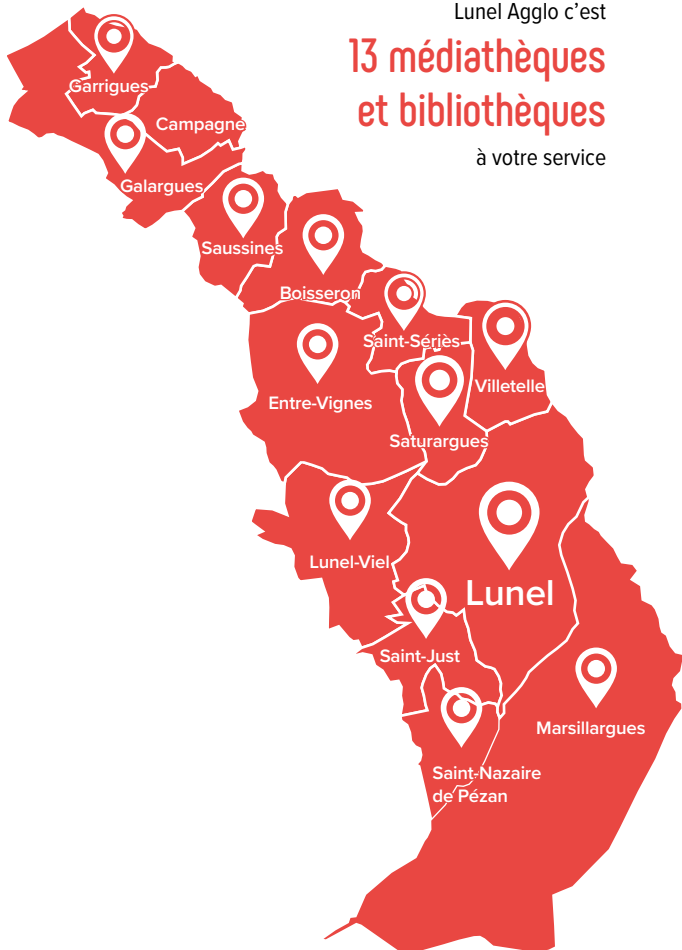
Une convention doit être signée par le responsable de la collectivité. Une carte par personne est ensuite établie, qui doit donc être renouvelée tous les ans. Aucun prêt ne pourra être effectué si l'abonnement n'est pas à jour.



Lunel Agglo c'est

13 médiathèques et bibliothèques

à votre service



Tél : 04 67 99 06 51
contact.mediathèque@lunelagglo.fr



Rejoignez-nous sur Facebook
Réseau des Médiathèques de Lunel Agglo
et sur notre site internet : www.mediathèques.lunelagglo.fr

Rendez-vous

dans la médiathèque ou bibliothèque de votre choix...



Médiathèque intercommunale Lunel

520 avenue des Abrivados

Tel. 04 67 99 06 51

contact.mediatheque@lunelagglo.fr

<https://mediatheques.lunelagglo.fr>



Bibliothèque de Boisseron

290 avenue F. Mistral

Tel. 04 67 67 93 19

bib.boisseron@lunelagglo.fr



Médiathèque d'Entre-Vignes

Rue du marché (Saint-Christol)

Tel. 04 67 27 68 17

bib.stchristol@lunelagglo.fr



Bibliothèque de Galargues

Place de l'ancienne mairie

Tel. 09 64 43 17 42

bib.galargues@lunelagglo.fr



Bibliothèque de Garrigues

Place de la mairie

Tel. 04 67 86 81 34

bib.garrigues@lunelagglo.fr



Bibliothèque de Lunel-Viel

Place du 14 juillet

Tel. 04 67 83 46 70

bib.lunelviel@lunelagglo.fr



Bibliothèque de Marsillargues

Le château

Tel. 04 67 64 17 47

bib.marsillargues@lunelagglo.fr

 **Bibliothèque de Saint-Just**

Place des écoles
Tel. 06 07 38 94 16
bib.stjust@lunelagglo.fr

 **Bibliothèque de Saint-Nazaire de Pézan**

Mairie
Tel. 04 67 71 05 80
bib.stnazairedepezan@lunelagglo.fr

 **Bibliothèque de Saint-Sériès**

Le Plan
Tel. 04 67 15 19 96
bib.stseries@lunelagglo.fr

 **Médiathèque de Saussines**

41 rue Mistral
Tel. 04 67 59 76 23
bib.saussines@lunelagglo.fr

 **Médiathèque de Saturargues**

Place de la Mairie
Tel. 09 67 50 92 84
bib.saturargues@lunelagglo.fr

 **Bibliothèque de Villetelle**

Place St-Géraud
Tel. 04 67 86 87 86
bib.villetelle@lunelagglo.fr

